



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

zones franches urbaines

Question écrite n° 67861

Texte de la question

M. Claude de Ganay attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur le rapport de la Cour des comptes n° 70151 sur les comptes et la gestion de l'établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca). Dans ce rapport, la Cour préconise de revoir la politique de guichet de l'établissement en pré-ciblant les interventions en fonction de l'urgence des situations sur l'ensemble du territoire français. Ce ciblage des zones les plus sensibles pourrait être réalisé à partir de l'état des lieux de la nouvelle géographie prioritaire que doit établir l'établissement et d'une demande de recensement auprès des nouveaux référents locaux Epareca, dont la création est prévue dans le COP 2013-2015, et qui peuvent s'appuyer sur la nouvelle grille d'intervention de l'établissement validée le 26 novembre 2013 par le conseil d'administration. Il lui demande si le Gouvernement prévoit de suivre les recommandations de la Cour des comptes et de les mettre en œuvre prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Claude de Ganay](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67861

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 novembre 2014](#), page 9241

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)